

# Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014

## CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les Conseillers Municipaux élus aux scrutins du 23 mars 2014 sont convoqués à la Mairie de BUGEAT pour le vendredi 28 mars 2014 à 19 h afin de procéder à l'élection du Maire et des Adjointes.

## INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE ET DE QUATRE ADJOINTS

L'an deux mille quatorze, le vingt huit du mois de mars à dix neuf heures, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de BUGEAT.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BENSADOUN Sylvie	BOINET Patricia	BOURG Brigitte
CAVALLI Anita	COURTEIX Michel	FOURNET Pierre
GIOUX Sylvain	LAIR Jean-Philippe	LAVAL Patrick
LESTANG Joël	MAURY Patricia	MEUNIER Colette
NAUCHE Yvette	ORLIANGES Jacques	URBAIN Jean-Yves

Absents :

### 1. Installation des Conseillers Municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur FOURNET Pierre, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du Conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur GIOUX Sylvain a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L. 2121-15 du CGCT)

### 2. Election du maire

#### 2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel

## SEANCE DU 28 MARS 2014

nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### 2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :

### 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel leur nom a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un nouveau tour de scrutin.

### 2.4. Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : quinze
- c. Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : zéro
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : quinze
- e. Majorité absolue : huit

## SEANCE DU 28 MARS 2014

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
FOURNET Pierre	15	Quinze

### 2.5. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur FOURNET Pierre a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

### 3. Election des adjoints

Sous la présidence de Monsieur FOURNET Pierre élu maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints, Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

#### 3.1. Election du premier adjoint

##### 3.1.1. Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : quinze
- c. Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : un
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : quatorze
- e. Majorité absolue : huit

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
CAVALLI Anita	14	Quatorze

##### 3.1.2. Proclamation de l'élection du premier adjoint

Madame CAVALLI Anita a été proclamée premier adjoint et immédiatement installée.

#### 3.2. Election du deuxième adjoint

##### 3.2.1. Résultat du premier tour de scrutin

## SEANCE DU 28 MARS 2014

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : quinze
- c. Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : un
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : quatorze
- e. Majorité absolue : huit

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
URBAIN Jean-Yves	14	Quatorze

### 3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Monsieur URBAIN Jean-Yves a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

### 3.3. Election du troisième adjoint

#### 3.2.1. Résultat du premier tour de scrutin

- f. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro
- g. Nombre de votants (enveloppes déposées) : quinze
- h. Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : deux
- i. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : treize
- j. Majorité absolue : sept

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
ORLIANGES Jacques	13	Treize

### 3.2.2. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Monsieur ORLIANGES Jacques a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

### 3.4. Election du quatrième adjoint

#### 3.2.1. Résultat du premier tour de scrutin

- k. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro
- l. Nombre de votants (enveloppes déposées) : quinze
- m. Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : zéro
- n. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : quinze
- o. Majorité absolue : huit

## SEANCE DU 28 MARS 2014

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BOURG Brigitte	15	Quinze

### 3.2.2. Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

Madame BOURG Brigitte a été proclamée quatrième adjoint et immédiatement installée.

#### 4. Observations et réclamations

#### 5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 28 mars 2014 à heures, minutes, en double exemplaires a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

### DELEGUES COMMUNAUTE DE COMMUNES

FOURNET Pierre  
CAVALLI Anita  
URBAIN Jean-Yves  
ORLIANGES Jacques

### ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DE LA DIEGE

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.5211-7 du Code des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués représentant la commune au sein du Comité du Syndicat d'Electrification du Réseau Rural de la Diège.

Le Maire propose de passer au vote des délégués. Le Conseil Municipal élit :

2 délégués titulaires : FOURNET Pierre  
COURTEIX Michel  
2 délégués suppléants : GIOUX Sylvain  
LAIR Jean Philippe

### ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SIRTOM

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à l'élection des délégués représentant la commune au sein du SIRTOM.

Le Maire propose de passer au vote des délégués. Le Conseil Municipal élit :

2 délégués titulaires : ORLIANGES Jacques  
COURTEIX Michel  
2 délégués suppléants : MAURY Patricia  
LAIR Jean Philippe

**ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU CENTRE SPORTIF**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à l'élection des délégués représentant la commune au sein du C.A. du Centre Sportif

Le Maire propose de passer au vote des délégués. Le Conseil Municipal élit :

2 délégués titulaires :           FOURNET Pierre  
  COURTEIX Michel

2 délégués suppléants :       BOINET Patricia  
  LAVAL Patrick

**ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU PNR**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à l'élection des délégués représentant la commune au sein du PNR.

Le Maire propose de passer au vote des délégués. Le Conseil Municipal élit :

1 délégué titulaire :           BENSADOUN Sylvie  
1 délégué suppléant :       LAVAL Patrick

**ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU CCAS**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à l'élection des délégués représentant la commune au sein du CCAS

Le Maire propose de passer au vote des délégués. Le Conseil Municipal élit :

Monsieur FOURNET Pierre, Maire étant Président du CCAS  
CAVALLI Anita  
MAURY Patricia  
BENSADOUN Sylvie  
LESTANG Joël

**ELECTION DES DELEGUES A LA COM COM : COMMISSION DES IMPOTS**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la désignation des délégués représentant la commune à la commission des impôts de la Communauté de communes BUGEAT-SORNAC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne

Délégué titulaire :            URBAIN Jean Yves  
Délégué suppléant :        ORLIANGES Jacques

**ELECTION DES DELEGUES ECOLE PRIMAIRE**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la désignation des délégués représentant la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne

2 délégués titulaires :       CAVALLI Anita  
  MAURY Patricia  
2 délégués suppléants :    BOINET Patricia

SEANCE DU 28 MARS 2014

NAUCHE Yvette

**ELECTION DES DELEGUES INSTANCES GERONTOLOGIQUES**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la désignation des délégués représentant la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne

Délégué titulaire : CAVALLI Anita

Délégué suppléant : MAURY Patricia

**ELECTION DES DELEGUES A LA DEFENSE**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la désignation des délégués représentant la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne

Délégué titulaire : ORLIANGES Jacques